



**COVID-19**

**Alphard**

## COMMUNIQUÉ À TOUS NOS CLIENTS

Le 17 mars 2020

Face à la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), la direction de Groupe Alphard, consciente qu'elle a un rôle important à jouer, a pris des mesures pour ralentir la propagation du virus et vous assurer une continuité de service de qualité et en toute sécurité. Dans le but de maintenir la qualité de nos services et de vous appuyer dans vos projets, nous avons mis en place les méthodes de travail, la technologie et les directives nécessaires pour rester à vos côtés dans ces temps difficiles.

### Les priorités de Groupe Alphard :

- Adopter des comportements responsables tels que dictés par les autorités compétentes;
- Assurer la santé et la sécurité de nos employés et partenaires;
- Garantir la continuité des affaires de façon efficace et sécuritaire pour nos clients.

### Consignes émises par Groupe Alphard pour son personnel

- Maximiser le télétravail :  
Depuis sa création, Groupe Alphard a toujours proposé le télétravail à ses employés. Nos méthodes de travail couplées aux technologies de l'information mises en place assurent l'efficacité des équipes travaillant à distance.

## NOS BUREAUX

- **MONTRÉAL (siège social)**  
5570, av. Casgrain, bur. 101  
Montréal (QC) H2T 1X9  
T : 514-543-6580
- **BROSSARD**  
5005, boul. Lapinière, bur. 3070  
Brossard (QC) J4Z 0N5  
T : 450-286-2315
- **QUÉBEC**  
1255, boul. Lebourgneuf, bur. 480  
Québec (QC) G2K 0M6  
T : 418-657-8020
- **SAGUENAY**  
260, rue Racine, bur. 101  
Saguenay (QC) G7H 1R9

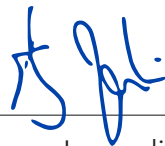
www.alphard.com

- **Respecter les directives émises par le client :**  
Si un employé doit se présenter au site du client, il doit s'assurer au préalable de connaître et de respecter le plan d'action en cas de pandémie établi par le client.
- **Favoriser la distanciation sociale :**  
Autres que le télétravail, une série de mesures ont été adoptées pour favoriser la distanciation sociale, comme éviter les voyages non essentiels, effectuer un isolement volontaire de 14 jours au retour d'un séjour à l'étranger ou lorsque l'on présente des symptômes liés à la COVID-19, suspendre tout rassemblement ou activité sociale.
- **Adopter les bonnes pratiques d'hygiène de protection contre les infections :**  
En tout temps, nous invitons nos employés à suivre les bonnes pratiques d'hygiène permettant de ralentir la propagation des infections émises par le Centre canadien d'hygiène et sécurité au travail ([https://www.cchst.ca/oshanswers/diseases/good\\_hygiene.html](https://www.cchst.ca/oshanswers/diseases/good_hygiene.html)).

Nous considérons qu'en tant qu'entreprise et citoyens responsables, nous devons tous faire notre part pour freiner la propagation du virus, tout en assurant la qualité des services que nous vous offrons. Sachez que nous travaillons fort pour bien servir l'ensemble de notre clientèle et soyez assurés que nous suivons de près l'évolution de la situation; notre équipe fait des mises au point quotidiennes afin de réagir en temps réel.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour de plus amples informations ou si nous pouvons vous être utiles.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez tous les jours,



Thierry Jacquelin, ing.  
Président,  
au nom de l'équipe Alphard

